

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-016

du 09 septembre 2019

n°016

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉ

EXCUSES (1) : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Signature d'une convention de mécénat avec EDF pour la réalisation de bancs d'artistes sur le site de la Manu.

Afin de réaliser les bancs d'artistes pour l'événement «la Manu 2019» organisé par Grand Châtellerault, la collectivité est amenée à s'appuyer sur le mécénat, en partenariat avec des acteurs du développement économique du territoire.

L'événement «la Manu 2019» se déroule pour les 200 ans de la manufacture d'armes de Châtellerault. Ce site industriel à la mémoire ouvrière très présente a changé d'orientation depuis sa fermeture, passant d'un environnement militaire à un espace culturel, éducatif et ludique.

Ce passé est conservé au centre d'archives de l'armement de Châtellerault, qui côtoie d'autres pôles et équipements emblématiques du site de la Manu : l'école nationale de cirque, le conservatoire Clément Janequin, le musée auto-moto-vélo, le centre de formation de l'AFPA, le skatepark, la patinoire, le jardin du directeur, la patinoire et la centrale hydraulique EDF.

Neuf artistes ont été retenus pour concevoir des haltes «métaphoriques» qui constituent un parcours attractif et une découverte originale de ce lieu historique. Ce sont 9 bancs identiques, seuls les appuis dorsaux, telles des guides des indications culturelles et patrimoniales, sont conçues par les artistes d'après un dessin qu'ils ont imaginé.

Ce projet respecte l'intérêt général.

EDF souhaite s'associer à cette initiative par le mécénat, au titre des liens entre la Manu et le barrage hydraulique jouxtant l'ancienne usine qui fournissait historiquement l'énergie à la Manu. EDF s'engage à verser un don en numéraires de 5 000 €.

La présente délibération a pour objet la conclusion de la convention de mécénat entre Grand Châtellerault et EDF. Ce dispositif permettra ainsi à cette entreprise de bénéficier d'un abattement fiscal sur la base de sa participation.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-016

du 09 septembre 2019

n°016

page 2/2

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, relatif à la délégation des attributions du conseil au président et au bureau,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 22 avril 2014, portant délégation d'attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT que le don est versé pour soutenir financièrement la réalisation de bancs pour l'évènement « Manu 2019 » organisé par Grand Châtellerault,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention de mécénat pour valider cet accord,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser l'appel au mécénat privé pour la réalisation de bancs pour l'évènement « la Manu 2019 »,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à solliciter par rescrit fiscal les services fiscaux afin d'obtenir l'autorisation d'émettre des reçus fiscaux pour les réductions d'impôts, et à signer ces derniers,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer la convention de mécénat jointe.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :